



fondation
Impact de Montréal

FORMULAIRE *de* DEMANDE

**CONSTRUCTION D'UN MINI-TERRAIN
MULTISPORTS DANS VOTRE COMMUNAUTÉ.**



ENVOYEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 31 JANVIER 2025

PAR COURRIEL OU VOIE POSTALE À :



**Fondation Impact de Montréal
4750, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec, H1V 3S8**

OU



fondation@impactmontreal.com



**MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE EN LIGNE,
LES FORMULAIRES MANUSCRITS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.**

POURSUITE DU PROJET :

10 MINI-TERRAINS MULTISPORTS POUR LES 10 ANS DE LA FONDATION IMPACT DE MONTRÉAL

À l'occasion de son dixième anniversaire en 2023, la Fondation Impact de Montréal a lancé un projet ambitieux de construire 10 mini-terrains multisports répartis sur cinq ans, avec deux terrains réalisés chaque année. Cette initiative s'étend à plusieurs communautés du Québec, dans le but de répondre aux besoins pressants en infrastructures sportives pour les jeunes, en particulier dans les milieux où celles-ci sont rares ou inexistantes.

Les mini-terrains sont conçus pour être polyvalents et durables, reposant sur une base asphaltée ou en béton, recouverte d'un revêtement en acrylique spécialement adapté pour diverses activités sportives. Ils sont protégés par une structure modulaire en acier galvanisé, assurant sécurité et pérennité. (Voir les illustrations aux pages 7 et 8).

Ce projet reflète notre vision d'une société plus inclusive, où l'accessibilité aux activités sportives est une réalité pour tous. En collaborant avec des partenaires locaux dévoués et ancrés dans leurs communautés, la Fondation s'efforce de créer un impact durable en améliorant les conditions de vie des jeunes et de leurs familles. Ce projet vise à être un catalyseur de changement, offrant aux jeunes des espaces sécuritaires où ils peuvent se développer physiquement et socialement.

La Fondation invite les organismes communautaires, les villes et les municipalités du Québec à soumettre leur candidature avant le 31 janvier 2025, en remplissant le formulaire disponible à la fin de ce document.



À PROPOS DE LA FONDATION IMPACT DE MONTRÉAL

La Fondation Impact de Montréal a vu le jour le 26 août 2013. Sa création se veut en quelque sorte l'héritage des 20 années d'implication de l'Impact de Montréal, aujourd'hui le CF Montréal, dans la communauté.

La mission de la Fondation est d'organiser et de soutenir des activités en vue d'améliorer la qualité de vie d'enfants et de familles provenant de milieux défavorisés ou vulnérables. Elle fournit notamment des installations sportives afin de promouvoir la pratique de l'activité physique et l'inclusion sociale. À ce jour, la Fondation Impact de Montréal a permis la construction de cinq mini-terrains multisports en synthétique dans différentes régions du Québec: au parc Champdoré, dans le quartier Saint-Michel en 2018, au parc Joe-Beef, dans le quartier Pointe-Saint-Charles en 2019, au parc Paul-André-Potvin, à Shawinigan en 2021, au parc du Moulin, à Laval en 2022, ainsi qu'à Ski La Tuque, en 2024.

Le 2 mai dernier, la fondation avait annoncé l'identité des deux municipalités où seront construits les deux premiers mini-terrains de cette deuxième phase, soit la municipalité Les Coteaux, située dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges en Montérégie, et Val-des-Bois, municipalité de la MRC Papineau en Outaouais.

ÉVALUATION DES DEMANDES

La réception et la présélection des demandes sont sous la responsabilité d'un représentant de la Fondation Impact de Montréal. Toutes les candidatures qui répondent aux critères d'admissibilité sont soumises à l'attention d'un comité d'évaluation, placé sous la responsabilité de la Fondation. Ce comité est composé d'individus choisis pour leur compétence dans le secteur des sports et de la vie communautaire. Le comité analyse les demandes qui lui sont soumises selon les critères généraux de sélection définis plus haut. Il formule des recommandations spécifiques pour chacun des dossiers au Conseil d'administration de la Fondation Impact de Montréal. La décision finale d'attribution d'un mini-terrain multisports revient exclusivement au Conseil d'administration, et elle est définitive.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ :

- Être un organisme reconnu et enregistré, une ville ou une municipalité ;
- Avoir un emplacement de minimum 22 x 40 m, ainsi que fournir à vos frais la structure de 18 x 36 m en asphalte ou en béton pour accueillir notre structure (voir conditions Musco aux pages 9, 10 et 11) ;
- Fournir une description détaillée du projet ;
- Fournir une résolution du conseil d'administration autorisant le dépôt de la demande (si applicable) ;
- Le projet doit s'adresser à des jeunes et à leurs familles pour la communauté ;
- Avoir complété le formulaire de demande à la date requise (31 janvier 2025).

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les candidatures soumises doivent répondre à certains critères et devront :

- Démontrer que le terrain sera construit dans un quartier ou un secteur vulnérable.
- Mettre en valeur la pertinence et le besoin d'une infrastructure de type mini-terrain multisports dans la communauté ;
- Confirmer que la Ville ou l'organisme fourniront à leur frais l'espace pour la construction du mini-terrain et que la dalle d'asphalte ou de béton sera prête à accueillir le projet ;
- Démontrer que le mini-terrain mettra en valeur l'esprit de communauté ;
- Confirmer que le terrain sera ouvert au grand public en tout temps ;
- Inclure les spécifications techniques pour la construction, voir document Musco (critères à respecter pour l'engagement p. 9, 10 et 11).

ATTENTIONS PARTICULIÈRES :

Le comité d'évaluation portera une attention particulière aux éléments suivants :

- La clarté du projet et la qualité de la présentation de la demande
- La faisabilité et la garantie de la réalisation du projet;
- Le professionnalisme de la démarche du projet;
- La valeur des retombées du projet pour le milieu;
- L'impact estimé du projet dans la communauté.

PHILOSOPHIE ET VALEURS

de la Fondation Impact de Montréal :

- La Fondation Impact de Montréal place les enfants et leurs familles au cœur de sa mission.
- Accessible et accueillante, elle s'engage à soutenir les jeunes en leur offrant les ressources nécessaires pour développer leur plein potentiel et adopter un mode de vie actif.

CHRONOLOGIE DU PROJET

Découvrez les principales étapes du projet de construction des mini-terrains, de son lancement à sa finalisation. Ce calendrier vous guide à travers les moments clés du développement et vous aide à comprendre le processus de sélection pour bénéficier de cette initiative dédiée à l'épanouissement des jeunes.

1



AUTOMNE 2024

Lancement des candidatures pour les 2 mini-terrains en 2025
Date limite pour soumettre la candidature : 31 janvier 2025.

2



FÉVRIER 2025

Évaluation des candidatures par le comité d'évaluation. Sélection des 2 projets pour l'aménagement des mini-terrains pour l'été 2025.

3



MARS 2025

Annonce des 2 organismes/villes retenus

4



MAI > MI-JUILLET 2025

Installations des surfaces

5



FIN JUILLET 2025

Livraison des infrastructures

6



AOÛT 2025

Inauguration avec les membres de la première équipe
(Selon la disponibilité et la date de livraison du projet)

EXEMPLES DE MINI-TERRAINS



EXEMPLES DE MINI-TERRAINS



Spécifications du système Mini-Pitch System™ en béton

Lors de la construction de dalle en béton pour le système Mini-Pitch System™, il est impératif de respecter des paramètres spécifiques afin de garantir une installation réussie et une surface durable. Les paramètres ci-dessous sont des directives typiques de l'USTA (Fédération de tennis des États-Unis) et l'Association québécoise du loisir municipal pour les nouvelles surfaces en dur. Les détails cruciaux sont mis en évidence ci-dessous - il est impératif des suivis. Tous les autres détails relatifs à la construction de la surface en béton peuvent être laissés à la discréTION de l'entrepreneur chargé de l'installation.

Base

Tous les travaux d'excavation, de remplissage, de compactage, de nivellement et d'aplanissement seront spécifiques au site afin de répondre aux normes de chaque emplacement géographique.

Pare-vapeur/Retardeur

Un système de pare-vapeur ou de retardateur de vapeur doit être installé. Ce système consiste souvent en deux couches de feuilles de polyéthylène de 6 mils (minimum), posées dans des directions opposées, superposées et collées aux joints.

Béton

La dalle de béton doit avoir une **épaisseur minimale recommandée de cinq (5) in (127 mm)** et être composée d'un mélange d'au moins 2000 PSI. Au moins un demi-terrain complet doit être placé en une (1) opération continue sans joints intermédiaires de quelque nature que ce soit. La surface doit avoir une **finition moyenne au balai** ou une texture rugueuse similaire. Elle ne doit pas être appliquée à la truelle d'acier. Une surface lisse entraînera une mauvaise adhérence des revêtements de surface. Les coupes en relief sont autorisées, mais les joints de dilatation ne le sont pas. **Les produits de durcissement ne doivent pas être utilisés.**

Type de renforcement

Les options de renforcement acceptées pour le système Mini-Pitch System™ comprennent les câbles de post-tension et les barres d'armature métalliques ou composites ainsi que le treillis métallique ou composites. Dans le cas des câbles de post-tension, il est nécessaire qu'ils soient situés à au moins 2,5 in (63,5 mm) sous la surface du béton afin de faciliter l'installation correcte des ancrages de béton. En particulier, **les treillis en fibre ne sont pas autorisés** dans le mélange de béton, car leur inclusion entraîne une finition défavorable pour une surface acrylique.

Pente

La pente de la dalle doit être comprise entre 0,83 % (1:120) et 1,00 % (1:100), de préférence d'un côté à l'autre ; toutefois, des pentes d'un bout à l'autre ou d'un coin à l'autre sont acceptables si la pente d'un côté à l'autre n'est pas réalisable. **Éviter le couronnement de la surface - La surface doit être uniforme et inclinée dans une direction.**

Dimensions de la dalle

L'aire de jeu mesure 114 ft x 54 ft (34,75 m x 16,45 m). **La dalle devrait mesurer 124 ft x 63 ft (37,8 m x 19,2 m).**

Emplacements des « stub up »

Si des lumières sont incorporées dans le système Mini-Pitch System™, il est nécessaire d'inclure des dérivationS à l'intérieur de la dalle pour la transmission de l'électricité vers l'enceinte électrique. Les emplacements précis de ces embouts sont détaillés dans le dessin de référence - **Ces embouts doivent être situés sous l'enceinte électrique à fond ouvert, à côté du mât.** Il est recommandé de se coordonner avec le chargé de projet Musco pour s'assurer de l'emplacement correct de la dérivation.

Planéité et régularité

La planéité fait référence au degré d'alignement d'une surface par rapport à son dessin dans un plan réel. Selon l'ITF (Fédération internationale de tennis), le court fini ne doit pas s'écarteR de plus de $+\!-\!3/8$ in (9 mm) de l'élévation prévue à l'intérieur de l'aire de jeu principale. La planéité, généralement évaluée à l'aide d'une règle, ne doit pas varier de plus de $1/4$ in (6 mm) en 10 ft (3 m) dans n'importe quelle direction. Alors que des irrégularités mineures sur une distance considérable peuvent ne pas affecter le jeu, les variations sur de courtes distances ne doivent pas dépasser $1/8$ in (3,75 mm) sur 18 in (457,2 mm).

Durcissement

Un minimum de 30 jours est recommandé pour que la surface durcisse complètement. Une installation prématuRée de la structure et de la surface du mini-terrain peut compromettre la longévité du béton et de la surface en acrylique.



www.musco.com • lighting@musco.com

Spécifications de l'asphalte du système Mini-Pitch System™

Lors de la construction de dalle en asphalte pour le système Mini-Pitch System™, il est impératif de respecter des paramètres spécifiques afin de garantir une installation réussie et une surface durable. Les paramètres ci-dessous sont des directives typiques de l'USTA (Fédération de tennis des États-Unis) et l'Association québécoise du loisir municipal pour les nouvelles surfaces en dur. Les détails cruciaux sont mis en évidence ci-dessous - il est impératif des suivis. Tous les autres détails relatifs à la construction de la surface asphaltée peuvent être laissés à la discrétion de l'entrepreneur chargé de l'installation.

Base

Tous les travaux d'excavation, de remplissage, de compactage, de nivellement et d'aplanissement seront spécifiques au site afin de répondre aux normes de chaque emplacement géographique.

Asphalte

L'épaisseur de la couche de roulement peut varier selon la région géographique.

Selon le Guide d'aménagement et d'entretien des courts de tennis extérieurs, publié par l'Association québécoise du loisir municipal, la disposition des couches d'une surface acrylique est le suivant :

Plusieurs couches de matériau acrylique constitueront la surface de jeu; le nombre de couches peut varier.

1. Pour assurer la stabilité, il est recommandé de poser une membrane géotextile tout au fond
2. Fondation bien compactée d'une épaisseur de 150 à 200 mm
3. Couche de base de bitume compacté de 35 à 40 mm (14-20 mm de diamètre)
4. Couche de roulement de bitume compacté de 25 à 30 mm (6 mm de diamètre)
5. Coussinet (couche d'amortissement), si requis
6. Couche d'acrylique (PMMA) -par Musco

Dimensions

L'aire de jeu mesure 114 ft x 54 ft (34,75 m x 16,45 m). **La dalle devrait mesurer 124 ft x 63 ft (37,8 m x 19,2 m).**

Pente

La pente de la dalle doit être comprise entre 0,83 % (1:120) et 1,00 % (1:100), de préférence d'un côté à l'autre ; toutefois, des pentes d'un bout à l'autre ou d'un coin à l'autre sont acceptables si la pente d'un côté à l'autre n'est pas réalisable. Éviter le couronnement de la surface - La surface doit être uniforme et inclinée dans une direction.

Emplacements des « stub up »

Si des lumières sont incorporées dans le système Mini-Pitch System™, il est nécessaire d'inclure des dérivation à l'intérieur de la dalle pour la transmission de l'électricité vers l'enceinte électrique. Les emplacements précis de ces embouts sont détaillés dans le dessin de référence - **Ces embouts doivent être situés sous l'enceinte électrique à fond ouvert, à côté du mât.** Il est recommandé de se coordonner avec le chargé de projet Musco pour s'assurer de l'emplacement correct de la dérivation.

Planéité et régularité

La planéité fait référence au degré d'alignement d'une surface par rapport à son dessin dans un plan réel. Selon l'ITF (Fédération internationale de tennis), le court fini ne doit pas s'écartez de plus de $+/-\frac{3}{8}$ in (9 mm) de l'élévation prévue à l'intérieur de l'aire de jeu principale. La planéité, généralement évaluée à l'aide d'une règle, ne doit pas varier de plus de $\frac{1}{4}$ in (6 mm) en 10 ft (3 m) dans n'importe quelle direction. Alors que des irrégularités mineures sur une distance considérable peuvent ne pas affecter le jeu, les variations sur de courtes distances ne doivent pas dépasser $\frac{1}{8}$ in (3,75 mm) sur 18 in (457,2 mm).

Durcissement

Un minimum de 30 jours est recommandé pour que la surface durcisse complètement. Une installation prématuée de la structure et de la surface du mini-terrain peut compromettre la longévité de l'asphalte et de la surface en acrylique.



www.musco.com · lighting@musco.com

Solution sportive modulaire Mini-Pitch System™ de Musco

Exigences minimales du site

Exigences électriques : Deux circuits doivent être amenés à un point unique du mini-pitch (voir le schéma de la page précédente); un circuit de contrôle de 120 V et un circuit d'éclairage. Le circuit d'éclairage a besoin d'un minimum de 208 V monophasé, mais d'autres options sont disponibles.

- Le circuit de contrôle 120 V permet aux lumières de fonctionner et d'être programmées. Le circuit consomme moins d'un ampère. Un transformateur de contrôle peut être utilisé dans certaines applications.
- Le circuit d'éclairage peut également être de 277 V ou 480 V. La consommation du circuit d'éclairage dépend de la tension (voir le tableau ci-dessous). Un mini-pitch simple a deux luminaires tandis qu'un double en a quatre. Les valeurs indiquées dans les tableaux correspondent à un seul luminaire. Tous les circuits d'éclairage sont monophasés.
- Un mini-pitch simple a un point de connexion et peut être situé sur l'une ou l'autre des lignes de côté.
- Un mini-pitch double a des mâts sur les deux lignes de côté et doit être alimenté sur l'une des lignes de côté. De plus, il doit y avoir un conduit entre les deux mâts pour alimenter le deuxième mât, semblable à un fil de raccordement en L.

	200 Vac 50/60 Hz	208 Vac 60 Hz	220 Vac 50/60 Hz	230 Vac 50 Hz	240 Vac 50/60 Hz	277 Vac 60 Hz	347 Vac 60 Hz	380 Vac 50/60 Hz	400 Vac 50 Hz	415 Vac 50 Hz	480 Vac 60 Hz
Courant de fonctionnement max. par luminaire	3,32 A	3,19 A	3,02 A	2,89 A	2,77 A	2,40 A	1,92 A	1,75 A	1,66 A	1,60 A	1,39 A



SECTION 1

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de l'organisme :

Site web (si pertinent) :

Adresse :

Ville :

Province :

Code Postal :

Téléphone :

SECTION 2

RÉSUMÉ DE L'ORGANISATION

SECTION 3

DESCRIPTION DU PROJET

Répondre aux critères de sélection

SECTION 4

LES RETOMBÉES DU PROJET

Indiquer comment ce projet aura des retombées positives pour les enfants et les familles de votre communauté.

Le présent projet a-t-il fait l'objet d'autres demandes de subventions ? OUI NON

Vous pouvez joindre des photos ou des documents supplémentaires lors de l'envoi du formulaire.